

Prêt d'honneur croissance

INITIATIVE SAONE ET LOIRE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur sans intérêts et sans garantie a vocation à financer les besoins d'investissements matériels, les frais de démarrage et la trésorerie des porteurs de projet.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur croissance peut être sollicité par tout chef d'entreprise ou dans le cas de société, les demandes d'interventions financières en croissance doivent remplir simultanément les deux conditions suivantes :

- les demandeurs doivent détenir au moins 50% du capital de la société,
- les demandeurs doivent avoir une activité effective (salariée ou indépendante) au sein de ladite société.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur à taux zéro est d'un montant allant de 1 000 à 23 000 €.

Pour quelle durée ?

Il est remboursable sur une période de 2 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Saône et Loire.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - › Dirigeant

Organisme

INITIATIVE SAONE ET LOIRE

- **Initiative Saône-et-Loire**
CCI Saône-et-Loire
1 avenue de Verdun
71100 CHALON-SUR-SAÔNE
Téléphone : 03 85 42 36 20
Télécopie : 03 85 42 36 01
E-mail : contact@initiative-saone-et-loire.fr